

## Charte Ethique

Date: 4 avril 2019

Approbation: Jean-Philippe LOUIS / Président



Cette Charte présente les valeurs et droits fondamentaux qui fondent l'identité de la société Euromip et orientent sa politique sociale et éthique. Ces valeurs et ces droits sont le gage d'une cohésion sociale économique et culturelle, entre la société, ses salariés et tous ses partenaires, cohésion indispensable pour assurer une croissance partagée.

Cette Charte a pour objet de favoriser un meilleur climat de confiance et davantage de respect mutuel dans un environnement de travail où toute forme de discrimination et de harcèlement est proscrite. Le développement d'un bon climat de travail, propice à l'efficacité économique et commerciale, aux progrès sociaux et à l'épanouissement de chacun, exige des efforts continus et une coopération de tous.

La présente Charte s'applique à tous les salariés de l'entreprise quel que soit le lieu d'exercice de leur mission et quelle que soit l'activité exercée.

Cette Charte définit les valeurs et droits fondamentaux auxquels la société Euromip est particulièrement attachée en tant qu'employeur, en tant qu'entreprise et plus encore, en tant qu'entreprise citoyenne responsable.

### 1. Ethique et responsabilité sociale en tant qu'employeur

La société Euromip adhère aux principes et aux droits fondamentaux de la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies et de la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne qu'elle considère comme autant de valeurs indivisibles et universelles de dignité humaine, de liberté, d'égalité et de solidarité. La société Euromip agit ainsi dans le cadre défini par les conventions de l'OIT et de la déclaration relative aux principes et aux droits fondamentaux au travail ainsi que des chartes sociales adoptées par l'Union Européenne et le conseil de l'Europe.

A cet effet, en tant qu'employeur et dans ses relations avec tous ses partenaires, elle affirme la nécessité :

- ✓ de respecter les réglementations sociales internationales, communautaires et nationales
- ✓ de lutter contre le travail et l'exploitation des enfants
- ✓ de faire une priorité de la prévention des risques, du respect de la santé et de la sécurité au travail ainsi que de la dignité des personnes
- ✓ de respecter l'exercice du droit syndical
- ✓ de lutter contre toute forme de harcèlement et de discrimination, qu'il s'agisse d'égalité entre les hommes et les femmes ou de discriminations fondées sur la personne, sa race, ses origines, ses opinions politiques ou sa religion, la naissance ou le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle
- ✓ de favoriser l'employabilité notamment par la formation et l'adaptation aux évolutions du monde du travail
- ✓ d'offrir des conditions de travail dignes et respectueuses de la vie personnelle et des libertés individuelles
- ✓ de lutter contre le travail dissimulé

## 2. Ethique et respect en tant qu'entreprise

La société EUROMIP accorde une grande valeur à la transparence et à l'honnêteté dans ses relations avec toutes les parties prenantes avec lesquelles elle souhaite construire des relations de confiance constructives, durables et reposant sur un intérêt mutuel.

A cet effet, en tant qu'entreprise et dans ses relations avec tous ses partenaires, elle affirme la nécessité :

- ✓ de privilégier la qualité, la sécurité et la performance des produits qu'elle commercialise
- ✓ de sélectionner ses fournisseurs selon des principes équitables et transparents et de respecter leur savoir-faire et leur travail
- ✓ de respecter les concurrents autant que la société souhaiterait qu'ils les respectent
- ✓ de porter une attention particulière aux risques de conflits d'intérêts
- ✓ de lutter par tous les moyens contre la corruption et le blanchiment d'argent

## 3. Ethique et respect en tant qu'acteur de la vie citoyenne

La société EUROMIP s'attache à être un acteur de la vie citoyenne et à évoluer dans le respect de l'organisation sociale et de l'environnement.

A cet effet, en tant qu'entreprise citoyenne et dans ses relations avec tous ses partenaires, elle affirme la nécessité :

- ✓ d'encourager ses collaborateurs à jouer un rôle actif pour la collectivité,
- ✓ de respecter l'environnement et de s'efforcer de minimiser son impact écologique.